



**Dossier de demande
de subvention
ANNÉE 2027**

NOM DE L'ASSOCIATION :

Retour impératif au plus tard le 31 octobre 2026

PIÈCES A FOURNIR PAR TOUTES LES ASSOCIATIONS :

	Cadre réservé à l'association	Cadre réservé à la Mairie
Imprimés Mairie remplis		
Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale		
Bilan moral détaillé de l'année précédente		
Budget prévisionnel de fonctionnement équilibré (année de la demande)		
Compte de résultat détaillé de la dernière année écoulée*		
Bilan financier détaillé de la dernière année écoulée *		
RIB de l'association (si changement)		
Attestation d'assurance <u>obligatoire</u>		
Composition du bureau		
Eventuellement, des éléments complémentaires : extrait de presse, références, site Internet, etc.		
Charte d'engagement		

PIÈCES A FOURNIR POUR UNE ASSOCIATION DÉJÀ SUBVENTIONNÉE PAR LA VILLE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN :

	Cadre réservé à l'association	Cadre réservé à la Mairie
Copie des modifications des statuts si nécessaire		

PIÈCES A FOURNIR POUR UNE ASSOCIATION JAMAIS SUBVENTIONNÉE PAR LA VILLE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN :

	Cadre réservé à l'association	Cadre réservé à la Mairie
Copie du récépissé de déclaration en préfecture		
Copie de déclaration au journal officiel		
Copie des statuts		

*Ils doivent être certifiés conformes par le président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subvention publique d'un montant supérieur à 150 000 €.

Nom – Dénomination : _____

Sigle : _____

N°SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de déclaration en préfecture :

--	--

--	--

--	--

Dernière modification :

--	--

--	--

--	--

Adresse du Siège Social : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____

Adresse de correspondance (*si différente*) : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____

Courriel : _____

Site Internet : _____

REPRÉSENTANT.E LEGAL.E DE L'ASSOCIATION (PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LES STATUTS) :

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____

Liste des membres du bureau :

	Nom – Prénom	Adresse	Code postal	Ville	Téléphone
Président(e)					
Vice-président(e)					
Trésorier(e)					
Trésorier(e) adjoint(e)					
Secrétaire					
Secrétaire adjoint(e)					

- Nombre de membres dans le conseil d'administration : _____

- Nombre de membres dans le bureau : _____

Éléments sur la vie statutaire :

	Bureau	Conseil d'Administration	Assemblée Générale	Assemblée Générale Extraordinaire
Date de la dernière réunion				

Description de votre projet associatif pour l'année à venir :

Votre association conduit-elle une action d'insertion sur l'ensemble de l'année ? Si oui, décrivez l'action, le public, le quartier : *(exemple convention avec le collège, périscolaire...)* :

Moyens Humains au 31 décembre de l'année écoulée :

Nombre de salariés	
Nombre total de salarié(e)s	
Nombre total de salarié(e)s dont emplois aidés	
Nombre de salarié(e)s en Équivalent Temps Plein (ETP)	
Nombre de salarié(e)s en CDI	
Nombre de salarié(e)s en CDD	
Nombre de personnel mis à disposition ou détaché par une autorité publique	

Nombre de bénévoles	
<i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée</i>	
Année N-1	

Avantages en nature consentis par la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée :

	OUI	Non	Description	Permanent Occasionnel
Mise à disposition de locaux				
Mise à disposition de matériel				
Mise à disposition de véhicules				
Autres				

Rappel des subventions des années antérieures :

	Année N 2		Année N 1		Année en cours	
	Motif de la Demande	Montant	Motif de la Demande	Montant	Motif de la Demande	Montant
Etat						
Conseil Régional Centre Val de Loire						
Conseil Départemental du Loiret						
Ville de La Chapelle Saint Mesmin						
Autres (à préciser)						

A quoi destinez-vous la subvention demandée pour 2027 ?

- ☐ Subvention de fonctionnement : *détailler le montant et la destination de la subvention dédiée au fonctionnement*

- ☐ Subvention pour l'organisation d'évènements relevant de l'activité habituelle de l'association : *lister et chiffrer les projets*

- ☐ Subvention pour l'organisation d'évènements exceptionnels : détailler et chiffrer les projets.
Le cas échéant, indiquer la nature et le montant des investissements envisagés.

Compte de résultats du dernier exercice ou à joindre en pièce jointe

Année 20.....ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation¹	
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 – Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs		Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

Budget prévisionnel de l'association ou à joindre en pièce jointe

Année 20.....ou exercice du au

CHARGES	Montant
60 - Achats	
Achats matières et fournitures	
Autres fournitures	
61 – Services extérieurs	
Locations	
Entretien et réparation	
Assurance	
Documentation	
62 – Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	
Publicité, publications	
Déplacements, missions	
Services bancaires, autres	
63 – impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération	
Autres impôts et taxes	
64 – Charges de personnel	
Rémunération des personnels	
Charges sociales	
Autres charges de personnel	
65 – Autres charges de gestion courante	
66 – Charges financières	
67 – Charges exceptionnelles	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	
TOTAL DES CHARGES	
Excédent prévisionnel (bénéfice)	

PRODUITS	Montant
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
73 – Dotations et produits de tarification	
74 – Subventions d'exploitation²	
État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Conseil.s Régional(aux)	
Conseil.s Départemental(aux)	
Communes, communautés de communes ou	
Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres établissements publics	
Aides privées (fondation)	
75 – Autres produits de gestion courante	
756. Cotisations	
758 Dons manuels - Mécénat	
76 – Produits financiers	
77 – Produits exceptionnels	
78 – Reprises sur amortissements et provisions	
79 – Transfert de charges	
TOTAL DES PRODUITS	
Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e), _____

(Nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- ▶ certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- ▶ certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ▶ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- ▶ certifie que cette demande est conforme aux statuts de l'association et sollicite de la collectivité l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice à venir.

Montant net demandé :

- ▶ précise que cette subvention, si elle est accordée devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte : _____

Banque ou Centre : _____

Domiciliation : _____

--	--	--	--	--	--

Code banque

--	--	--	--	--	--

Code guichet

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de compte

--	--

Clé

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____

Signature du/de la président.e

Effectifs adhérent .e.s :

	Chapellois(e)	Non Chapellois(e)	Total
- 18 ans			
+18 ans			
Total			

Montant de l'adhésion / cotisation :

	Chapellois(e)	Non Chapellois(e)
-18 ans		
+18ans		

Quel était votre solde bancaire au 1^{er} janvier 2026 ? (Compte et/ou livret) ?

Préciser le montant et l'évolution de l'épargne placée sur 3 ans :

Annexe pour le sport :

Etes-vous :

☐ Propriétaire

Adresse de terrains et/ou de salles : _____

☐ Locataire

Coordonnées du propriétaire : _____

Adresse de terrains et/ou de salles : _____

Bénéficiez-vous :

☐ D'un label de votre Fédération

☐ D'une école de sport labellisée par votre Fédération

Cadres techniques et juges arbitres :

Nom - Prénoms	Nom Diplôme <u>Préciser :</u> Etat ou Fédéral et le Degré	Nombre d'heures de travail effectuées		
		<i>Hebdomadaire</i>	<i>Annuel</i>	<i>Tarif horaire</i>

Nom - Prénoms	Niveau du diplôme			
	<i>Départemental</i>	<i>Régional</i>	<i>Interrégional</i>	<i>National</i>

- Nom – Prénom :

Formation/Diplôme :

- Nom – Prénom :

Formation/Diplôme :

- Nom – Prénom :

Formation/Diplôme :

- Nom – Prénom :

Formation/Diplôme :

- Nom – Prénom :

Formation/Diplôme :



CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

Préambule :

Les associations tiennent une place importante à La Chapelle-Saint-Mesmin et contribuent tant à son identité qu'à son dynamisme.

Elles améliorent le cadre de vie de la population et pour beaucoup d'entre elles à l'animation de la vie locale.

Le mouvement associatif Chapellois repose essentiellement sur le bénévolat, qualité humaine qu'il est nécessaire de sauvegarder et d'encourager.

La vie associative constitue par ailleurs un outil essentiel pour le développement local, la vie de la cité, l'animation de la ville, l'apprentissage de la citoyenneté.

La municipalité a souhaité se doter de la présente Charte afin notamment de mieux accompagner la vie associative, et à intensifier la coopération au service de l'intérêt général.

Cette charte, acte solennel, fondée sur les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, vise à renforcer des relations basées sur la confiance réciproque, le respect, l'indépendance des associations et la libre administration de la collectivité.

Les règles de partenariat inscrites dans cette charte constitueront des principes d'action partagés entre les parties.

DES VALEURS ET DES PRINCIPES PARTAGES

La commune et le secteur associatif de La Chapelle-Saint-Mesmin s'engagent à respecter les valeurs qui fondent notre pacte républicain : **la liberté individuelle, l'égalité des droits des femmes et des hommes, la fraternité, la tolérance, la non-discrimination, le respect de la dignité de la personne et la laïcité.** Ils constituent les piliers de notre démocratie et du vivre ensemble.

La commune et le secteur associatif s'engagent ensemble à :

- Respecter les légitimités « politique » et « associative ».

La commune garante de l'intérêt général et responsable de la conduite des politiques publiques, fonde sa légitimité sur la démocratie représentative. Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général. Le soutien de la commune ne crée pas de lien de subordination et les décisions de l'association n'engagent pas la commune.

- Développer une relation partenariale basée sur l'équité et le respect dû à chacun et chacune sur des projets construits dans la durée et la transparence fondés sur le dialogue et l'écoute mutuelle.
- Encourager la participation des Chapellois et Chapelloises à la vie locale.
- Renforcer l'attractivité de la ville
- Tendre vers un comportement éco-citoyen dans une démarche de développement durable, par des actions permettant de préserver et de respecter l'environnement.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

La commune souhaite favoriser dans la durée les soutiens publics aux associations concourant à l'intérêt général, au vivre ensemble et à l'animation de la ville afin de leur permettre de conduire au mieux leur projet associatif. Elle reconnaît la contribution essentielle apportée par les bénévoles à la réalisation de ces objectifs.

Dans cette perspective, la commune s'engage, dans le respect des textes en vigueur, à :

- Promouvoir les associations et leurs bénévoles par :
 - La mise à disposition des supports de communication (site internet, magazine, newsletter...),
 - L'organisation annuelle du forum des associations.

- Tenir compte des différences de situation, de taille, de moyens et de nature d'activités entre les associations afin d'adapter les modalités des aides apportées.
- Signer, pour des raisons de montant de subvention ou de partenariat spécifique, des conventions d'objectifs et/ou de mise à disposition des locaux.
- Apporter une aide matérielle aux associations par la mise à disposition d'espaces et le prêt de matériel lors de l'organisation de leurs manifestations (sous réserve de demandes anticipées et de disponibilité).
- Entamer une démarche de mutualisation des locaux dans un souci de bonne gestion des bâtiments publics et de maîtrise des consommations qui en découlent (eau, électricité, chauffage, ménage...)
- Dématérialiser autant que possible les documents et modes de communication à destination des associations.

LES ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

En interne :

Les associations s'engagent à respecter et faire respecter les règles de fonctionnement et de gouvernance démocratique conformément à l'esprit de la loi de 1901.

Les associations s'engagent à :

- Créer des conditions favorables pour encourager l'accès de tous aux responsabilités associatives ;
- Mettre en œuvre tous les moyens, à travers notamment des statuts adaptés ou des dispositions de leur règlement intérieur, permettant de **garantir la liberté de conscience de leurs membres et usagers, l'absence de prosélytisme, la non-discrimination ainsi que l'égalité femmes-hommes ;**
- Assurer la transparence financière vis-à-vis de leurs adhérents ;
- Sensibiliser les jeunes (femmes et hommes) au fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités ;
- Ouvrir leurs activités à un public le plus large possible, en particulier aux personnes porteuses de handicap ;
- Adopter un comportement éco-citoyen :
 - en étant attentives à une consommation raisonnée des fluides dans les locaux mis à disposition ;
 - en respectant les consignes de tri des déchets.

Dans leurs rapports à l'extérieur :

Les associations s'engagent à :

- Communiquer à la commune les modifications statutaires, les listes actualisées des membres du bureau, les rapports d'activité,
- Transmettre à la commune les éléments financiers pour toute demande de subvention,
- Mentionner dans leurs documents et communications les partenariats et soutiens de la commune,
- Développer des processus de mutualisation et de collaboration inter-associatives.

Dans le respect de la spécificité et la diversité des projets associatifs, la mutualisation et la coopération entre les associations seront recherchées notamment par la mise en œuvre de projets communs.

En adhérant à cette charte, la commune et les associations réaffirment les valeurs auxquelles elles sont profondément attachées et expriment la volonté de renforcer leur partenariat.

Toute aide de la commune est subordonnée au respect de cette charte.

Pour la Ville

Quentin JAHIER,

Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin



Pour l'Association

Président(e)